



ÉDITO

« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

Difficile aujourd'hui de séparer l'activité professionnelle du processus de formation continue, particulièrement pour les assistant(e)s maternel(le)s en vous permettant d'utiliser cet outil pour rompre et favoriser un accueil de qualité au sein de votre domicile, mais aussi pour rompre l'isolement lié à la spécificité de votre métier.

Se former, questionner ses savoirs, interroger ses compétences tout au long de sa vie active est un acte professionnel qui met en valeur votre métier et montre que vous êtes un(e) professionnel(le) du secteur de la petite enfance, vous aussi.

Se former est d'autant plus important que votre métier est en constante évolution, tant au niveau du cadre

législatif qu'au niveau des découvertes et avancées sur le développement de l'enfant pendant les premières années de sa vie.

Se former permet donc de réactualiser ses connaissances, de confronter ses points de vue avec d'autres, de continuer à développer ses savoir-faire et savoir-être auprès des enfants, des parents-employeurs, des collègues.

Dans ce journal, nous vous parlerons donc de formation et uniquement de formation : comment, quand, où, avec qui, etc. ? En vous apportant des réponses simples à ces questions, nous espérons vous donner l'envie d'aller plus loin...



SOMMAIRE

P 02 – L'accès à la formation continue

P 03 – Méthodologie d'inscription

P 05 – Rôle du RAM et les missions complémentaires CAF

P 05 – Présentation des différents organismes AGEFOS/IPERIA/GRETA

P 06 – Statistiques des départs en formation sur les dernières années

P 07 – Témoignages d'assistant(e)s maternel(le)s

P 09 – La Formation à Distance

P 10 – Pour Conclure

P 11 – Pour aller plus loin

« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

L'ACCÈS À LA FORMATION CONTINUE

L'accès à la formation continue est un droit pour chaque assistant(e) maternel(le). L'employeur ne peut légalement pas vous le refuser, d'autant que le temps d'instruction du dossier de formation permet une réorganisation du planning d'accueil (clôture du dossier un mois avant le début de la formation ... dont les dates sont définies bien en amont). Ce temps professionnel en dehors de la présence de l'enfant reste indispensable et bénéfique pour tout le monde : accéder au processus de formation continue de manière gratuite (sans compter le salaire maintenu ou le versement d'allocations de formation, si formation en dehors des temps d'accueil habituels), les apports théoriques, les rencontres et les échanges avec d'autres professionnels et collègues, l'accompagnement privilégié et facilitant au dossier de formation, ... Le souci de bien travailler, de se remettre en question, de réajuster sa pratique et fait avancer sa pensée, au service de l'enfant et de sa famille.

1. Informations générales :

Selon l'Accord du 7 juin 2016 et la Loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018, les droits à formation peuvent être mobilisés dans le cadre du plan de développement des compétences, soit grâce à la branche professionnelle des assistant(e)s maternel(le)s, soit par le biais du compte personnel de formation.

58 heures de formation par an peuvent être financées au titre du plan de développement des compétences. Dans ce cadre, le départ en formation a lieu :

- Soit à l'initiative de l'employeur : Si le temps de formation se déroule hors temps de travail, l'assistant(e) maternel(le) doit donner son accord par écrit et peut y renoncer pendant huit jours.
- Soit à l'initiative de l'assistant(e) maternel(le) avec accord écrit de l'employeur : Lorsque l'assistant(e) maternel(le) est multi-employeurs, il/elle choisit celui qui sera porteur du projet (« employeur facilitateur ») après acceptation de sa part.

2. Catalogue des formations :

Les actions prioritaires sont définies tous les ans par les partenaires sociaux et sont repris dans le catalogue IPERIA. Il y a 7 blocs de compétences :

- Gestion de l'activité multi-employeurs
- Organisation de l'espace professionnel
- Relation et communication efficaces
- Accompagnement de l'enfant de plus de 3 ans dans la vie quotidienne
- Accompagnement au développement, l'autonomie et l'éveil de l'enfant de plus de 3 ans
- Accompagnement à l'hygiène, à la nutrition de l'enfant de moins de 3 ans
- Mise en œuvre d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfant dans son environnement



« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »



MÉTHODOLOGIE D'INSCRIPTION :

1. Au niveau de l'assistant(e) maternel(le) :

L'assistant(e) maternel(le) doit se saisir des propositions de dates de formations proposées par les Relais, adhérer aux propositions d'items de formation relevés parmi les 72 choix du catalogue IPERIA. Il/Elle peut également être à l'initiative du projet, en interpellant l'animatrice du Relais pour lui soumettre une idée, un besoin de formation à partager avec le groupe mais aussi en s'inscrivant individuellement à des formations dispensées par un organisme habilité (GRETA, Croix Rouge Toulouse, ...).

L'assistant(e) maternel(le) remplit ensuite scrupuleusement le bulletin d'inscription (qui peut être fourni par le RAM) en y ajoutant les quelques documents demandés (attestation d'agrément, dernière fiche de paie, photocopie de la carte d'identité, ...). L'assistant(e) maternel(le) doit impérativement élire un « employeur facilitateur » parmi les parents employeurs avec lesquels elle a un contrat en cours.

2. Au niveau des parents-employeurs :

Seul l'employeur facilitateur participe aux démarches, en représentation de tous les parents employeurs. L'employeur facilitateur doit faire une demande d'inscription correspondant à la formation sollicitée et remplir un bulletin d'inscription « plan de développement des compétences » disponible sur le site www.iperia.eu. Ce document doit être signé par l'assistant(e) maternel(le) et l'employeur facilitateur. Plusieurs pièces justificatives sont à ajouter au dossier (liste sur le site).

3. Formation hors temps d'accueil des enfants :

Si la formation se déroule hors temps d'accueil des enfants (le plus souvent, un samedi ou pendant une période de congés), un employeur facilitateur atteste seulement la demande de formation de par sa signature, validant ainsi l'entrée en formation, d'une part, et l'absence de l'assistant(e) maternel(le), d'autre part.

« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

4. Formation pendant le temps d'accueil des enfants :

L'assistant maternel et l'employeur facilitateur doivent signer un avenant au contrat de travail : y figurent la formation suivie, les conditions de rémunération de l'assistant(e) maternel(le) (maintien de sa rémunération). En cas de multi-employeurs, chaque employeur devra donner son accord par courrier et conclure un avenant suspendant l'accueil de leur enfant le temps de la formation.

L'avenant suspensif : Il décrit la formation et décharge l'assistant(e) maternel(le) de son obligation de garder les enfants pendant sa formation, mis à part l'employeur facilitateur, il précise qu'aucune rémunération ne sera à la charge de l'employeur.

La Rémunération : Dans ce cas où la formation se déroule pendant les heures de travail de l'assistant(e) maternel(le), il lui faudra élire un parent facilitateur qui, en l'ayant accepté auparavant, s'engage à maintenir le salaire de l'assistant(e) maternel(le) pendant les jours de formation et donc, de l'absence de l'enfant. En outre, ce parent facilitateur devra verser à l'assistant(e) maternel(le) les salaires de tous les autres parents employeurs correspondants aux journées de formation. En effet, durant ce temps professionnel, le salaire doit être maintenu pour l'assistant(e) maternel(le). La formation est un temps de travail effectif.

Au terme de la formation, le parent facilitateur devra alors régler à l'assistant(e) maternel(le) ses frais de route et de nourriture ainsi que ses indemnités de formation. AGEFOS se chargera ensuite de procéder au remboursement de ces montants au parent facilitateur, dans un délai de quatre à huit semaines. Un passeport de formation sera remis aux assistant(e)s maternel(le)s attestant à chaque fois de leur présence sur la formation.

5. Pour accéder au Compte Personnel de Formation (CPF) :

Pour déclencher le CPF (Compte Personnel de Formation), la procédure est autre. Chaque salarié(e) y a droit dès la première heure travaillée. Au total, c'est un quota annuel de **58 heures qui restent à sa disposition (soit environ 8 jours/an)**, non cumulables d'une année sur l'autre. Ici, l'assistant(e) maternel(le) ne sollicite plus une formation mais tout un bloc de compétences (parmi 10 choix) comprenant plusieurs items de formation à suivre. Chaque professionnel(le) a quatre ans pour terminer un bloc de compétence et obtenir ainsi une certification.

L'assistant(e) maternel(le) prendra alors rendez-vous avec le GRETA pour évaluer ses demandes et ses besoins à partir de sa situation administrative. Le GRETA lui proposera alors un plan de formation le mieux adapté à sa situation professionnelle.

« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

LE RÔLE DES RAM / MISSIONS COMPLÉMENTAIRES CAF

La formation continue a pris, depuis quelques années, une place prépondérante au sein des missions du Ram. En effet, les animatrices de Relais n'ont cessé de repenser leurs pratiques. C'est donc tout naturellement qu'elles partagent, transmettent et mutualisent leurs observations, savoirs et apprentissages théoriques, leurs expériences de terrain avec vous, assistant(e)s maternel(le)s. N'oubliez pas que vous faites partie intégrante de l'équipe du Ram. Ainsi, les responsables réfléchissent, observent les besoins et les questionnements pour proposer des soirées thématiques, des réunions d'information, des conférences et des échanges avec des professionnels (psychomotricien, psychologue, sophrologue...). Au niveau du réseau des Ram, une journée entière est organisée et proposée tous les deux ans pour les professionnel(le)s du département.

Cette mobilisation des Relais s'est vue renforcée, d'une part, en 2018, par une des trois missions

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS ORGANISMES AGEFOS/IPERIA/GRETA

AGEFOS (Association pour la Gestion de la Formation des Salariés des PME).

Association loi de 1901 créée en 1972 pour gérer la collecte et la gestion des fonds de formation des entreprises. AGEFOS PME est aujourd'hui un (OPCA) multi entreprises et multi branches.

AGEFOS PME agit pour simplifier la formation et l'emploi, conseiller et informer l'ensemble des dispositifs existants, mutualiser les moyens disponibles au service de la formation des salariés et mobiliser des financements régionaux, nationaux et européens pour aider l'**investissement formation**.

Contact :

[08 25 07 70 78](tel:0825077078)

En bref, AGEFOS est l'organisme qui soutient le financement de la formation.

IPERIA

Depuis 1994, IPERIA œuvre à la reconnaissance et à la valorisation des métiers de la famille et du domicile (Assistant maternel, assistant de vie, garde d'enfant, employé familial) dans le cadre d'une relation de travail entre un particulier employeur et son salarié. L'organisme IPERIA, en collaboration avec un réseau d'organismes de

complémentaires imposées par les Caf : le départ en formation continue pour les assistant(e)s maternel(le)s. Chaque Ram a bénéficié d'une subvention de 3000€ pour favoriser et développer ce projet, somme qui sera reconduite chaque année si le projet est mené à bien puis valorisé.

D'autre part, le travail d'observation et d'écoute en terme de demandes a permis d'orienter les projets sur des items concernant vos questionnements. Les animatrices des Relais vous encouragent en tant que professionnel(le)s à aller au-delà de simples questionnements et ont su rattacher ces propositions en lien avec le catalogue IPERIA.

L'organisme organisateur de ces sessions de formation, le GRÉTA Midi-Pyrénées, à Auch a concouru à l'accès facile de ces temps de formation en les mettant en place directement au sein des locaux des Ram, avec l'accord des structures associatives ou collectivités territoriales qui conventionnent la mise à disposition des locaux.

formations tels que les GRETA, propose un catalogue de formations adaptées aux besoins de la profession afin de permettre à chacun de devenir acteur de son parcours professionnel.

Contact :

IPERIA l'Institut

60 avenue Quakenbrück
BP 136 - 61004 ALENCON CEDEX
0800 820 920 (Service & appel gratuits)

En bref, IPERIA est l'organisme qui propose des modules et thèmes de formation.

GRETA (GRoupement d'ÉTABlissement)

Les Greta sont les structures de l'éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans la plupart des métiers. On peut aussi bien y préparer un diplôme du CAP au BTS, que suivre un simple module de formation. Pour les autres niveaux de formation, ce sont les services de formation continue des universités ou du Cnam qui sont compétents.

Contact : Mme Dalzovo Karen

Greta Gascogne Midi-Pyrénées
7 Rue Gambetta
32000 Auch
05 42 54 00 00

En bref, le GRETA est l'organisme qui met en place la formation au niveau local.

« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

STATISTIQUES DES DÉPARTS EN FORMATION SUR LES DERNIÈRES ANNÉES

Quelques chiffres concernant le territoire gersois, à partir des données du GRETA :

En 2017, 6 assistant(e)s maternel(le)s ont travaillé autour de « *La gestion de situations difficiles* » (24 heures de formation).

En 2018, ce sont 33 assistant(e)s maternel(le)s qui ont participé aux 77 heures de formation partagées entre le même thème qu'en 2017, mais aussi « *Les activités ludiques chez les enfants de moins de 3 ans* ».

Ces thèmes seront repris en 2019 avec d'autres, tel que « *Favoriser les relations avec la famille* », « *Adapter sa communication avec l'enfant* » et « *Les gestes d'urgence et de premiers secours* ». Au total, 91 assistant(e)s maternel(le)s ont participé à 147 heures de formation.

Formations organisées et financées par la Caf du Gers avec l'intervention de la « *Souris Verte* » sur la thématique : "Accueillir un jeune enfant en situation de handicap en accueil familial". Trois groupes de formation, sur 2 jours chacun, ont été organisés :

- 6 et 7 décembre 2017 : 15 assistant(e)s maternel(le)s
- 11 et 12 janvier 2018 : 13 assistant(e)s maternel(le)s
- 12 et 13 mars 2018 : 12 assistant(e)s maternel(le)s

Total de 40 personnes sur l'ensemble du département.

Les perspectives à venir sont tout aussi encourageantes : 287 heures de formation continue étaient prévues en 2020 sur les thèmes déjà lancés et bien d'autres encore autour des activités, du rythme de l'enfant, de la culture, des bébés signeurs sont envisagées pour 2021... à condition bien sûr que le contexte actuel permette leur bon déroulement.



« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

TEMOIGNAGES

*“J’ai suivi en 2019, 2 formations : une sur l’autisme et les troubles autistiques et une sur la langue des signes LSF.
Ces formations m’ont amenée pour la première, à une meilleure compréhension des troubles autistiques, une réactualisation de la formation initiale sur l’importance de l’observation active, une prise de conscience accrue de l’importance du dialogue avec les parents, qui doit être bienveillant, orientant mais en aucun cas tranchant « Nous ne sommes pas médecin ». Les jeux étudiés lors de cette formation ainsi que tout ce qui peut sécuriser et donner un cadre, peut-être utile pour tous les enfants.
La seconde formation, m’a apporté un panel de communications actives adapté aux enfants qui ne parlent pas, en apprenant les gestes et en attendant les mots qui correspondent. Cela m’a appris à connaître le monde des personnes sourdes et l’utilité de la LSF pour les enfants entendants et non entendants.
De plus, ces deux formations m’ont permis de rompre l’isolement et de me conforter dans mes capacités à m’occuper d’enfants quelle que soit la problématique rencontrée.”*

Jeanne Renard, assistante maternelle, Aurimont

“Depuis 2017 j’ai suivi 5 formations :-

- Accueillir un enfant en situation de handicap en accueil familial*
- Les troubles du langage*
- La Langue des Signes Française*
- La gestion du stress et relaxation*
- Favoriser la bientraitance*

Ces formations m’ont permis de créer un carnet d’adresses où figurent des contacts pour répondre à mes interrogations en cas de besoin, notamment pour ce qui concerne le handicap.

Cela m’a sensibilisé par rapport à l’observation des enfants et permis de mieux repérer les différents signaux d’alertes, cela m’a permis de comparer nos pratiques avec ce qui pouvait se faire ailleurs, comme au Canada.

Avec l’apprentissage de la LSF, j’ai pu travailler sur des questions comme l’histoire, la culture la structure de la langue et le vocabulaire, j’ai trouvé cette formation particulièrement intéressante.

J’ai regretté de n’avoir eu aucune solution pour la gestion des situations difficiles, par contre, cela m’a apporté différentes techniques pour mieux gérer le stress.

Enfin, j’ai pu prendre conscience que la violence est quelque chose de très répandue, que parfois j’agissais encore avec douce violence.”

Thyphaine Colin, assistante maternelle, Maurens.

« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

TEMOIGNAGES

“Pour moi, la formation permet d'avoir de nouvelles connaissances dans mon travail pour pouvoir les appliquer au mieux.

La formation « Favoriser la relation avec les familles », par exemple, m'a permis de savoir comment aborder certaines discussions délicates avec mes employeurs, savoir mieux me positionner par rapport à eux et pour moi-même. Il est assez souvent facile de parler avec nos employeurs dans la vie quotidienne mais quelle n'est pas notre surprise le jour où il faut aborder le sujet délicat de " ce qu'ils doivent nous payer " par rapport à " ce qu'ils souhaitent ou pensent devoir nous payer".

On peut se retrouver face à un employeur que l'on ne reconnaît pas. Que l'on ne comprend plus. Car il ne nous comprend pas. Cette formation nous a permis de savoir comment aborder certains sujets délicats et pour mieux les gérer. Avec cette formation les rapports sont plus calmes et posés.

Certaines assistantes maternelles diront qu'elles n'ont jamais eu besoin de formations et qu'elle se sont toujours débrouillées. Mais pour moi, il est clair qu'avec et sans formation les rapports avec les employeurs sont bien différents. Pour chaque formation faite les employeurs nous considéreront davantage en PROFESSIONNELLE de la petite enfance.

Se former en semaine n'est pas facile. Il faut que l'employeur accepte de nous payer alors que nous ne prenons pas l'enfant de NOTRE volonté. Oui, il n'est pas facile de se former le week-end car c'est notre moment de repos et on préférerait le passer en famille ou vaquer à nos loisirs.

Je comprends chaque situation, mais je pense que si chaque assistante maternelle accepte de tenter une seule fois l'expérience de la formation continue, elle sera convaincue par l'intérêt que cela représente pour elle.

J'aime participer à des sessions de formation. En 5 ans, j'ai effectué 4 formations pour une durée totale de 75H. Ce n'est vraiment pas énorme en terme de temps mais par contre, ça l'est pour tout ce que ces formations m'ont apporté en qualité de travail et en reconnaissance professionnelle.”

Virginie ANDRE, assistante maternelle, Condom

« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

LA FORMATION A DISTANCE

Avec les mesures prises depuis la pandémie, le confinement, la distanciation sociale, les différents protocoles sanitaires et la mise en place systématique des gestes barrières, les organismes de formation ont aussi dû s'adapter à la situation exceptionnelle que nous traversons tous.

Vous avez donc aussi la possibilité d'effectuer des formations à distance, en visio conférence. Plusieurs organismes accrédités par IPERIA proposent ce type de prestations. Elles vous permettent de suivre des temps de formation continue depuis votre domicile. Cependant, ces formations ne peuvent convenir à tous et toutes les formations ne s'y prêtent pas.

N'oublions pas que rien ne remplace l'expérimentation dans nos emplois où l'humain et la relation humaine sont notre préoccupation quotidienne ; la psycho-pédagogie active notre cœur de métier.

TEMOIGNAGES

"J'ai fini ma première formation à distance sur « L'éveil de l'enfant de plus de 3 ans » et c'est un vrai régal. Cours et vidéos vraiment intéressants, bien choisis et instructifs. J'ai conforté mes connaissances mais surtout j'ai découvert et appris plein de choses. Les mises en situation éclairent les leçons et elles nous parlent car ce sont des situations que les parents, et/ou nous, vivons quotidiennement. J'y ai surtout découvert Isabelle Filliozat et Catherine Guéguen qui ont un discours clair et sans concession sur nos pratiques éducatives et les erreurs que nous faisons ainsi qu'un lien sur une chaîne Youtube " Parentalité pas à pas " avec des exemples concrets très instructifs et éclairants. J'attends mes 2 autres formations avec impatience."

Nathalie CHANABE MINGUET, Assistante Maternelle, Cologne

« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

CONCLUSION

LA FORMATION : UN MOYEN DE LUTTER CONTRE L'USURE PROFESSIONNELLE

Travailler auprès des enfants est un métier passionnant, mais difficile. Il expose les professionnels à de multiples risques : sur le plan physique (douleurs articulaires, maux de dos...), mais également sur le plan psychologique (organisation de travail complexe, fatigue et parfois difficultés relationnelles avec les parents.) Il est donc important de penser à des mesures de prévention pour prévenir de tous ces risques.

La formation continue est une solution pour lutter contre l'usure professionnelle. Elle apporte des connaissances nécessaires et indispensables sur nos métiers (notion d'attachement et de séparation, développement de l'enfant par exemple). Elle permet aussi de se questionner sur la gestion des situations difficiles ou de réadapter sa pratique professionnelle : auto-évaluer sa pratique professionnelle, l'adapter, la faire évoluer en fonction des enfants, et reconnaître qu'il n'y a pas une manière d'éduquer mais divers modes d'éducation.

Partir en formation continue aide à rester motivé dans son travail, se dynamiser et rester impliqué. En apprenant de nouvelles choses, on enrichit sa pratique. Même, ré entendre des informations que l'on connaît déjà, peut permettre d'être conforté dans sa pratique...

La qualité des intervenants ainsi que la pédagogie utilisée en formation sont importantes (articulation théorie pratique, analyse des pratiques...), mais les échanges et le partage des différents vécus des participants est d'une richesse exceptionnelle pour tous.

Savoir se remettre en question est une qualité pour avancer. Se remettre en question ce n'est pas se dévaloriser ; c'est savoir reconnaître ses erreurs et en tirer des leçons pour les rectifier ! Il s'agit de réfléchir pour continuer d'améliorer sa pratique...



« LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE VOTRE MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) »

POUR ALLER PLUS LOIN...

LA FORMATION EN S'AMUSANT : UNE MANIÈRE D'APPRENDRE AUTREMENT ?

Par l'équipe de la Ludothèque Val de Gers

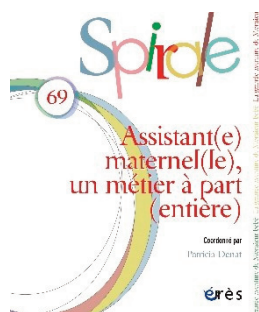
« Apprendre en jouant, ça fonctionne ! Les professionnels sont de plus en plus nombreux à développer la formation et l'apprentissage de manière ludique. L'idée est d'utiliser le jeu comme un outil pour transmettre des connaissances et des compétences. Et ça marche !

Edugames, Serious Games, les méthodes sont diverses : jeux de rôle, jeux de société, jeux de piste, escape games, jeux d'enquête. Tout dépend des objectifs pédagogiques recherchés. Un enseignant favorisera par exemple l'apprentissage des mathématiques à travers des jeux de plateau, jeux de cartes ou de dés. La connaissance de l'histoire peut être renforcée au collège ou au lycée par les jeux Time Line. Un responsable du personnel enrichira la cohésion d'équipe dans un escape game.

Dans ces activités à vocation pédagogique ou culturelle, l'aspect ludique suscite la motivation des participants et les place ainsi dans une situation favorable à l'apprentissage. Cette observation admise dans le domaine de l'Enfance, l'est aussi pour les adultes. Et quand on s'y autorise, l'amusement, en plus du lien social qu'il génère, crée souvent des souvenirs inoubliables ! »

BIBLIOGRAPHIE

Assistant(e) Maternel(le),
un métier à part entière –
Patricia DENAT
Spirale n°69



L'assmat n°176 -
Avril/Mai 2019